

[GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS]

LES PLUS PRODUITS

- Vous choisissez le niveau de solvabilité qui vous permet d'exercer votre métier dans les meilleures conditions : **33%, 37% ou 40%**.
- Vos clients bénéficient des garanties les plus élevées du marché :
 - **Jusqu'à 90 000 € d'impayés**
 - **Jusqu'à 10 000 € de détériorations immobilières**

LA QUALITÉ DE GESTION APRIL

Confiez-nous la gestion de vos contrats en toute sérénité, c'est notre cœur de métier !

Chez APRIL Entreprise Immobilier, la gestion est organisée autour de votre profession, vous pouvez compter sur notre écoute et notre efficacité.

Vous suivez sur votre extranet dédié, l'intégralité de vos dossiers.

Garanties

Loyers impayés et frais de contentieux	- 100 % du loyer et charges - Jusqu'à 90 000 € par sinistre - Durée illimitée
Détériorations immobilières	Jusqu'à 10 000 € par sinistre
Impossibilité de relocation pendant la période nécessaire aux travaux	2 mois de loyer
Protection juridique	4 000 €
Niveau de solvabilité maximum	33%, 37% ou 40%

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

Contactez-nous au **04 37 46 46 06**

ou à **contact@april-immobilier.fr**

nous vous mettrons en relation avec un courtier de proximité référent d'APRIL Entreprise Immobilier.

april entreprise | immobilier

1, place Verrazzano CS 40622 69258 LYON Cedex 09
Tél : 04 37 46 46 00 - Fax : 04 37 46 46 01

www.april-immobilier.fr

SA au capital de 75 000 € - 442 444 782 RCS LYON

Intermédiaire en assurances - immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 003 787

www.orias.fr - Autorité de Contrôle Prudentiel, 61 rue Taitbout 75436 PARIS cedex 09



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**